

Intact Corporation financière acquiert La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord, assureur spécialisé de premier plan, ainsi que Frank Cowan Company Limited

L'acquisition renforce la position de leadership d'Intact au Canada et rapproche sa plateforme nord-américaine d'assurances spécialisées de son objectif de 3 G\$ de primes directes souscrites annuelles

- Nouvelles activités de cautionnement et expertise attrayantes des deux côtés de la frontière
- Amélioration des capacités en matière d'assurance spécialisée des entités publiques et ajout d'un agent général à la plateforme
- Accroissement de l'offre d'assurances des particuliers d'Intact au Canada grâce à des produits destinés aux clients à valeur nette élevée
- Rendement du capital investi supérieur au seuil d'Intact et hausse immédiate du RONPA
- Solide situation financière préservée avec une marge sur le capital de plus de 1 G\$ après la clôture

TORONTO, le 15 août 2019 /CNW/ - Intact Corporation financière (TSX : IFC) (« Intact » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui qu'elle avait conclu un accord définitif avec Princeton Holdings Limited (« Princeton Holdings ») en vue d'acquérir La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord (« La Garantie »), société d'assurances spécialisées au Canada et aux États-Unis, ainsi que Frank Cowan Company Limited (« Frank Cowan »), agent général axé sur les assurances spécialisées pour une contrepartie en espèces d'environ 1 G\$. La clôture de l'opération devrait avoir lieu au quatrième trimestre de 2019, sous réserve des approbations réglementaires.

Au Canada, l'acquisition renforce la position d'Intact et ajoute de nouveaux produits pour le segment des clients à valeur nette élevée. Elle enrichit considérablement la plateforme nord-américaine d'assurances spécialisées d'Intact en consolidant les positions dominantes sur le marché des assurances des entités publiques et des cautionnements. L'opération apportera également des bénéfices supplémentaires liés à la distribution.

La Garantie est une société d'assurances de propriété canadienne ayant des clients au Canada et aux États-Unis. Les deux tiers de ses activités sont centrés sur les assurances spécialisées et les cautionnements, tandis que le tiers est consacré aux assurances des particuliers et comprend un portefeuille de produits d'assurance auto et habitation destinés aux clients à valeur nette élevée au Canada. Elle apporte plus de 560 M\$ de primes brutes souscrites¹, dont plus de 100 M\$ aux États-Unis, portant ainsi à près de 3 G\$ les primes directes souscrites annuelles d'Intact tirées des assurances spécialisées en Amérique du Nord².

Frank Cowan Company Limited est un agent général de premier plan dans la prestation de programmes d'assurance spécialisée des entités publiques partout au Canada. Il offre des services de souscription de garanties, de consultation en gestion des risques et de demandes de règlement aux municipalités, aux établissements de soins de santé et d'enseignement, aux organismes communautaires ainsi qu'aux organismes de services à l'enfance et de services sociaux. Frank Cowan fait affaire avec divers assureurs, dont La Garantie.

Princeton Holdings conservera la pleine propriété de ses autres entreprises, à savoir Cowan Insurance Group, Cowan Asset Management et Fountain Street Finance.

« L'acquisition de La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord et de Frank Cowan Company cadre tout à fait avec nos objectifs stratégiques et financiers, a déclaré Charles Brindamour, chef de la direction d'Intact Corporation financière. Nous réalisons nos objectifs de croissance au Canada et bâtissons une plateforme d'assurances spécialisées de premier plan en Amérique du Nord. Je suis enthousiaste à l'idée de ce que nous pourrions accomplir en mettant à profit l'expertise combinée de nos équipes et notre gamme élargie de produits. »

L'opération devrait établir de solides paramètres économiques pour Intact grâce à une amélioration du ratio sinistres-primes, à des économies de coûts et à l'optimisation des activités de réassurance et du capital. En outre, la plateforme combinée offre des possibilités de croissance du chiffre d'affaires.

« La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord et Frank Cowan Company ont bâti de solides entreprises d'assurances spécialisées et d'assurances des particuliers orientées sur le client depuis près de 150 ans, dont nous sommes très fiers. Après mûre réflexion, nous croyons que le regroupement de notre solide approche axée sur la clientèle et de l'expertise de nos employés en matière d'assurances spécialisées et de cautionnements avec les ressources d'Intact, en particulier ses capacités d'analytique avancée, offre aux entités regroupées d'extraordinaires occasions de tirer parti de leurs forces mutuelles pour bâtir un formidable assureur spécialisé nord-américain de propriété canadienne », a déclaré Maureen

Cowan, présidente du conseil de Princeton Holdings Limited.

Intact s'attend à ce que l'acquisition génère un rendement du capital investi supérieur à son seuil et entraîne une hausse immédiate du résultat opérationnel net par action (le « RONPA »), dont une hausse du RONPA d'au plus 5 % dans les 24 mois suivant la clôture. Pour financer l'opération, Intact a accès à ses propres ressources en capital et à des facilités bancaires, et elle pourrait évaluer d'autres solutions de financement sur les marchés des capitaux. Intact conservera une solide situation de capital à la clôture, soit une marge sur le capital estimative supérieure à 1 G\$, un TCM estimatif de 195 % et un ratio de la dette par rapport au capital investi inférieur à 25 %. Le ratio de la dette par rapport au capital investi devrait être ramené en deçà du niveau cible de 20 % dans les 24 mois suivant la clôture de l'acquisition.

Conférence téléphonique

Intact Corporation financière tiendra une conférence téléphonique afin d'examiner l'opération aujourd'hui, le 15 août 2019, à 16 h 30 (HE). Pour écouter la conférence en direct par webdiffusion audio, pour voir les diapositives de la présentation de la Société et pour obtenir d'autres renseignements qui ne figurent pas dans le présent communiqué, veuillez visiter notre site Web au www.intactfc.com et cliquer sur le lien « Investisseurs ».

On peut également accéder à la conférence téléphonique en composant le 1-647-427-7450 ou le 1-888-231-8191 (numéro sans frais en Amérique du Nord). Veuillez téléphoner 10 minutes avant le début de la conférence. Une retransmission de la conférence téléphonique sera accessible à partir de 19 h 30 (HE) aujourd'hui jusqu'à minuit le 22 août 2019. Pour écouter la retransmission, veuillez composer le 1-855-859-2056 et utiliser le mot de passe 5171553.

À propos de Princeton Holdings

Princeton Holdings est une société de portefeuille fermée ayant son siège à Cambridge, en Ontario. Toutes les filiales de Princeton Holdings sont des fournisseurs de solutions d'assurance multirisque, de gestion des risques et de gestion de patrimoine dans des segments de marché spécialisés. Toutes les filiales de Princeton Holdings possèdent une expertise dans leur secteur et ont fait leurs preuves dans la prestation de solutions personnalisées aux clients au sein des segments de marché correspondant à leur expertise respective.

À propos d'Intact Corporation financière

Intact Corporation financière (TSX : IFC) est le plus important fournisseur d'assurance incendie, accidents et risques divers au Canada et un fournisseur de premier plan d'assurances spécialisées en Amérique du Nord, avec plus de 10 G\$ de primes directes souscrites annuelles totales. La Société compte environ 14 000 employés à temps plein et à temps partiel qui sont au service de plus de cinq millions de particuliers, d'entreprises et de clients du secteur public par l'intermédiaire de bureaux au Canada et aux États-Unis. Au Canada, Intact distribue ses produits d'assurance sous la marque Intact Assurance par l'entremise d'un vaste réseau de courtiers, notamment sa filiale en propriété exclusive, BrokerLink, et directement aux consommateurs par l'entremise de belairdirect. Aux États-Unis, OneBeacon Insurance Group, filiale en propriété exclusive, offre des produits d'assurance spécialisés par l'intermédiaire d'agences indépendantes, de courtiers, de grossistes et d'agences générales de gestion.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés qui constituent de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables des provinces et des territoires du Canada et des « énoncés prospectifs » (*forward-looking statements*) au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les mots « peut », « devrait », « pourrait », « prévoit », « s'attend à », « planifie », « a l'intention de », « tendance », « indications », « indique », « croit », « estime », « prédit », « susceptible de » ou « éventuel », ou la forme négative ou autres variations de ces mots ou autres mots ou phrases comparables indiquent des énoncés prospectifs. Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs concernant, notamment, les projets, les attentes et les intentions, les résultats, les niveaux d'activité, le rendement, les objectifs ou les accomplissements actuels et futurs de la Société, la croissance attendue (y compris l'ampleur de la croissance), les avantages et les coûts escomptés de l'acquisition proposée, l'incidence prévue de l'acquisition sur la stratégie, les activités et le rendement financier de la Société, dont la valeur comptable par action, le ratio de la dette sur le capital investi, le RONPA, le TCM, les primes directes souscrites, les produits, les services, l'expertise et les compétences, les apports au bénéfice, les économies de coûts et les coûts d'intégration et de transition, et des déclarations concernant la structure de financement de l'acquisition et la réalisation de l'acquisition ainsi que le moment de cette réalisation. À moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont faits en date des présentes et peuvent être modifiés après cette date.

De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations de la Société ou des événements à venir ou des faits nouveaux diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants :

- les processus et les résultats prévus ayant trait à la concurrence et à la réglementation dans le cadre de l'acquisition;
- la capacité de la Société de mettre en œuvre sa stratégie ou d'exploiter son entreprise selon ses attentes actuelles;

- la capacité de la Société d'évaluer avec exactitude les risques liés aux contrats d'assurance qu'elle souscrit;
- l'incidence d'événements potentiellement défavorables relativement à des sinistres passés pouvant avoir une incidence sur le niveau des provisions de la Société;
- des événements défavorables sur le marché financier ou d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les placements, les titres à taux variable et les obligations de financement de la Société aux termes de ses régimes de retraite;
- le caractère cyclique du secteur de l'assurance incendie, accidents et risques divers;
- la capacité de la Société de prévoir avec exactitude la fréquence et la gravité des sinistres, y compris dans le secteur de l'assurance automobile des particuliers, des sinistres liés aux catastrophes causées par les conditions météorologiques difficiles et les autres sinistres liés aux conditions météorologiques;
- la réglementation gouvernementale conçue pour protéger les titulaires de police et les créanciers plutôt que les investisseurs;
- les litiges et les procédures réglementaires;
- la publicité négative périodique à l'égard du secteur de l'assurance;
- une vive concurrence;
- la dépendance de la Société envers les courtiers et des tiers pour vendre ses produits aux clients et pour fournir des services à la Société;
- la capacité de la Société de concrétiser sa stratégie d'acquisition;
- la capacité de la Société d'exécuter sa stratégie d'affaires;
- la capacité de la Société de réaliser les synergies découlant des plans d'intégration réussis relatifs aux acquisitions;
- les termes et conditions de l'acquisition;
- les attentes de la Société quant aux synergies, à la conjoncture économique et commerciale future et à d'autres facteurs en lien avec l'acquisition et à l'incidence de ceux-ci sur la croissance et l'augmentation de diverses mesures financières;
- les planifications financières de la Société en vue de l'acquisition, y compris la disponibilité d'un financement par capitaux propres et par capitaux d'emprunt dans l'avenir;
- diverses autres mesures à prendre ou exigences à respecter relativement à l'acquisition et à l'intégration après la clôture de l'acquisition;
- la participation de la Société à la Facility Association (plan de répartition des risques obligatoire entre tous les participants du secteur de l'assurance) et à d'autres plans de répartition des risques obligatoires;
- des attaques terroristes et les événements qui s'ensuivent;
- la survenance et la fréquence d'événements catastrophiques, y compris un séisme majeur;
- la capacité de la Société de conserver ses cotes de crédit relatives à la solidité financière et à titre d'émetteur et l'accès au financement par emprunt;
- la capacité concurrentielle de la Société vis-à-vis d'importants débouchés commerciaux;
- la capacité de la Société de réduire le risque par l'intermédiaire de la réassurance;
- le succès de la Société à gérer le risque de crédit (y compris le risque de crédit lié à la santé financière des réassureurs);
- la capacité de la Société de contrer la fraude et/ou l'abus;
- l'incidence de l'évolution technologique et de l'utilisation de données sur les produits de la Société et la distribution;
- la dépendance de la Société envers les systèmes de technologies de l'information et de télécommunications et la défaillance ou la perturbation éventuelles de ces systèmes, y compris à la lumière du risque croissant lié à la cybersécurité;

- la dépendance de la Société envers les employés clés et la capacité de la Société de les retenir;
- la modification des lois ou de la réglementation;
- la conjoncture économique, financière et politique générale;
- la dépendance de la Société envers les résultats d'exploitation de ses filiales et la capacité des filiales de la Société de verser des dividendes;
- la volatilité du marché boursier et d'autres facteurs ayant une incidence sur le cours des titres de la Société;
- la capacité de la Société de couvrir l'exposition aux fluctuations des taux de change;
- les ventes futures d'un nombre important de ses actions ordinaires;
- les modifications des lois fiscales, des conventions fiscales ou des règlements fiscaux applicables ou de leur interprétation ou de leur application;
- les risques énoncés à la rubrique « Gestion des risques » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (le « rapport de gestion annuel »), qui est affiché sous le profil de la Société sur SEDAR, au www.sedar.com.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations et hypothèses de la direction à la lumière de l'expérience et de la perception de la direction des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des développements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que la direction estime appropriés dans les circonstances. Certains des facteurs importants ou certaines des hypothèses importantes qui ont été appliqués afin d'établir les énoncés prospectifs comprennent les suivants : le fait que l'acquisition sera réalisée au quatrième trimestre de 2019 selon les modalités actuellement prévues; le fait que les avantages prévus de l'acquisition pour la Société seront réalisés, y compris l'incidence sur la croissance et l'augmentation de diverses mesures financières; le fait que les provisions seront renforcées à la suite de la clôture de l'acquisition; et des hypothèses concernant des événements futurs, notamment la conjoncture économique et les plans d'action proposés, en fonction de l'évaluation que fait la direction des renseignements pertinents disponibles à la date des présentes. Bien que les énoncés prospectifs soient basés, de l'avis de la direction, sur des hypothèses raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront en corrélation avec ces énoncés prospectifs. Certains des énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « perspectives financières » aux fins des lois sur les valeurs mobilières applicables des provinces et des territoires du Canada. L'information sur les perspectives financières figurant aux présentes pourrait ne pas convenir à d'autres fins que celle de donner une indication du rendement financier prévu de la Société à la réalisation de l'acquisition et après celle-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont tous visés par ces mises en garde et par les mises en garde figurant à la rubrique « Gestion des risques » (sections 19 à 24) de notre rapport de gestion annuel. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la Société. Ces facteurs devraient, toutefois, être examinés avec soin. Bien que les énoncés prospectifs soient basés, de l'avis de la direction, sur des hypothèses raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront en corrélation avec ces énoncés prospectifs. Les investisseurs ne devraient pas se fier aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions et devraient prendre soigneusement en considération l'information qui précède lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs figurant dans les présentes. La Société et la direction n'ont pas l'intention de mettre à jour ni de réviser les énoncés prospectifs, et ne s'engagent pas à le faire, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure exigée par la loi.

Mesures non conformes aux IFRS

La Société utilise tant les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») que certaines mesures non conformes aux IFRS pour évaluer le rendement. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite aux termes des IFRS et ne sont vraisemblablement pas comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. La direction analyse le rendement d'après les ratios de souscription comme le ratio combiné, le ratio des frais et le ratio des sinistres, le TCM, le CFR et la dette par rapport au capital total, ainsi que d'autres mesures financières non conformes aux IFRS, à savoir les PDS, la variation ou croissance en devises constantes, le ratio des sinistres sous-jacent pour l'exercice en cours, le produit net (perte nette) de souscription, les frais de souscription, les PNA, le RON, le RONPA, le RCPO, le RCP, le RCPA, les résultats non opérationnels, le produit net tiré de la distribution, le résultat net ajusté, le RPAA, le total des sinistres nets et la marge sur le capital total. Voir la section 27 du rapport de gestion annuel, qui est affiché sur le profil de la Société sur SEDAR, au www.sedar.com, pour obtenir la définition et un rapprochement historique avec les mesures conformes aux IFRS les plus comparables, lorsque ces mesures existent.

Notes :

¹ Les primes brutes souscrites comprennent la réassurance acceptée. Pour l'exercice 2018, la réassurance acceptée s'est établie à 9,5 M\$.

² Les primes tirées des assurances spécialisées en Amérique du Nord sont calculées sur une période de 12 mois à partir du 30 juin 2019.

SOURCE Intact Corporation financière

<https://salledepresse.intactfc.com/2019-08-15-Intact-Corporation-financiere-acquiert-La-Garantie,-Compagnie-dAssurance-de-lAmerique-du-Nord,-assureur-specialise-de-premier-plan,-ainsi-que-Frank-Cowan-Company-Limited>